

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Lionel ARPIN), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Romain BOUVET), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Lionel ARPIN), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Frédéric LIMBARINU).

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents :** 11 - **Votants :** 15

Date de la convocation : le 6 juillet 2022.

**APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Conformément aux Articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports, sont mis à disposition du public. Ils contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU les articles ci-dessus cités du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **D'approuver** le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ➔ **D'approuver** le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif.
- ➔ **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Ont signé les membres présents.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022